

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE
CORTE

CANTON DE
FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 avril 2022

•••••

Nombre de conseillers

En exercice 10
Présents..... 09
Ayant donné pouvoir..... 01
Votants..... 10
Absents..... 0

Date de Convocation 22/03/2022

Objet :

CREDIT RELAIS PISTES FORESTIERES

L'an deux mil-vingt-deux le deux du mois d'avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **GUIDICI Jean-Noël**

Présents : M CHIARI Jacques, M CHIARI Patrice, M DOMINICI Richard, M FRANCESCHI J-Baptiste, M MANFREDI Napoléon, Mme ROCHE Monique M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel

Représentée : Mme MANENTI Ellane par Mme Monique ROCHE

Absent : néant

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monique ROCHE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Le maire rappelle que pour préfinancer l'encaissement de recettes d'investissement, il est opportun de recourir à un crédit relais différé en capital d'un montant de 250 000,00 euros.

Après avoir pris connaissance de l'offre de crédit relais différé en capital de la caisse d'épargne Provence Alpes Corse et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : Pour préfinancer l'encaissement de recettes d'investissement, la commune de Poggio di Nazza contracte auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse un crédit relais différé en capital d'un montant de 250 000,00 euros sur une durée de 3 ans.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- la périodicité de prélèvement des intérêts est Annuelle
- les frais de dossier sont de 750 euros.
- le taux d'intérêt est de 1,46 %
- le remboursement en capital peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois.
- Amortissement du capital in fine.

Article 2 : de donner tout pouvoir au maire pour signer tout acte permettant de réaliser cette opération

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire

JNGUIDICI

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous-préfecture

le.....
Et de l'affichage
Le.....

Le Maire

JN GUIDICI

